

Une nouvelle benne dédiée aux meubles usagés sur les déchèteries de Plouay et Quéven

Lorient Agglomération et Eco-mobilier mettent en place progressivement sur le territoire une collecte séparée des déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Les déchèteries de Plouay et Quéven disposeront d'une benne spécifique à ce nouveau flux à compter du lundi 10 avril. L'objectif est de réduire au maximum l'enfouissement en offrant une nouvelle solution de traitement pour les meubles usagés.

Après les sites de Lorient Nord, Ploemeur, Riantec et Caudan en 2014 et 2015, puis ceux de Lorient Sud (port), et Hennebont en 2016, Lorient Agglomération équipe de bennes pour les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) les déchèteries de Plouay et Quéven. Destinées aux meubles non réutilisables (quel que soit le matériau de conception : bois, métal, plastique...), elles réceptionnent : tables, armoires, bureaux, commodes, meubles de salle de bain ou de cuisine, canapés, fauteuils, chaises, literie (matelas -mousse et tissu-, sommier), meubles de jardin... Une fois collectés, les meubles sont acheminés dans des centres de tri où les matériaux sont séparés par flux (bois, matelas, ferraille, plastique,...) pour être envoyés en recyclage et servir à fabriquer d'autres produits.

A noter :

En France, une famille de 4 personnes jette près de 100 kg de mobilier par an. Au total, les DEA représentent 1,7 million de tonnes chaque année. Actuellement, 55% sont enfouis. Seuls 23% sont recyclés.
Chiffres : Eco-mobilier

Le gisement de DEA sur les 25 communes de Lorient Agglomération a été évalué à terme à 3 700 tonnes. Grâce aux premiers équipements de collecte mis en place sur les six premiers sites, 1 746 tonnes de déchets d'ameublement ont été recyclées l'année dernière contre 956 tonnes en 2015. L'objectif fin 2017 est de valoriser près de 85 % du gisement.

Cette nouvelle filière se distingue de celle du réemploi mise en place en 2015 par Lorient Agglomération pour permettre de donner une seconde vie aux objets potentiellement réutilisables. Collectés en déchèterie dans des « Points réemploi », ils sont ensuite valorisés dans les ateliers du Comptoir du réemploi en vue d'être revendus à bas prix. Sur l'année 2016, ce sont ainsi près de 62 tonnes de meubles qui ont pu connaître une seconde vie et éviter l'enfouissement.

Dans le cadre d'un contrat territorial de collecte des déchets d'éléments d'aménagement (DEA) signé entre Lorient Agglomération et l'organisme Eco-mobilier (agrée par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie), un plan pluriannuel d'équipement des déchèteries en bennes dédiées (deux par an) a été établi. Née de la REP (responsabilité élargie du producteur), cette nouvelle filière de DEA, financée par l'éco-participation payée sur tous les meubles neufs, permettra de diminuer les volumes de la benne bois (-50 %) et celle du tout-venant (-11 %) et ainsi de diminuer les volumes de déchets destinés à l'enfouissement sur la zone de stockage de Kermat à Inzinzac-Lochrist.